



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77721

COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021  
Convocation affichée le 3 septembre 2021

Le vendredi dix septembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois septembre deux mille vingt et un, convocation affichée le même jour sur la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Nathalie PAULON, Mme Rozenn LUX, M. Jean-François THOLLET, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:** M. Jérôme MOGENIER qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :** Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETARE DE SEANCE:** Mme Nathalie PAULON

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte**

**Ordre du jour :**

- 1) **Délibération :** Communauté de communes la Brie Nangissienne- Avis sur la modification des statuts relative à la compétence facultative patrimoine archéologique.
- 2) **Délibération :** Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY- sur-MARNE, VILLEVAUDE, et VINANTES.
- 3) Décisions du Maire.
- 4) Comptes rendus.
- 5) Questions diverses.

**Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.**

**1) Décision du Maire portant sur des travaux de voirie- Signalisation**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3, L.2122-21 et L.2122-22,

En vertu de la délégation qui a été conférée par délibération du conseil municipal N°2020/46 en date du 11 septembre 2020,

Vu la consultation effectuée auprès de plusieurs entreprises ;

Vu l'offre présentée par la société ViLL'EQUIP 211, rue Pasteur VAUX LE PENIL présentant les conditions financières les plus avantageuses ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De retenir la proposition de la société ViLL'EQUIP 211, rue Pasteur VAUX LE PENIL présentant les conditions.

**ARTICLE 2 :** De retenir les conditions financières suivantes :

- Marquage au sol signalétique pour un montant de 3 148,00 € HT

**2) Délibération : Communauté de communes la Brie Nangissienne- Avis sur la modification des statuts relative à la compétence facultative patrimoine archéologique.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la demande de la communauté de communes de la Brie Nangissienne un avis est demandé aux communes membres concernant la modification des statuts relative à la compétence facultative patrimoine archéologique.

Vu la demande de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, donne un avis favorable à la modification des statuts relative à la compétence facultative patrimoine archéologique.**

Statuts annexés à la présente délibération.

**3) Délibération : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY- sur-MARNE, VILLEVAUDE, et VINANTES.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dampmart ;

**Vu** la délibération n°2021-13 du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Claye Souilly ;

**Vu** la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes ;

**Vu** la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Oissery et Moussy le Neuf ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### 4) COMPTES RENDUS :

- M. José CUETO- Quiers en fleurs.
- M. José CUETO- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)- Réunion d'information le 6 septembre 2021 avec les agriculteurs de la commune.
- M. José CUETO- Octobre Rose le 3 octobre 2021 partenariat avec le Département de Seine et Marne, Nangis Lude.
- M. Jean-Jacques LANDRY Commission communale école le 9 septembre 2021-(changement du lieu arrêt de bus et entrée de l'école, travaux pendant la période estivale nouvelle classe, tableau numérique, éclairage et sanitaire), remerciements à Mme Nathalie PAULON pour les travaux de couture effectués sur les rideaux des classes.
- M. Davy BRUN- Plan Local d'Urbanisme en vigueur depuis le 3 septembre 2021.
- M. Davy BRUN- Vidéo surveillance- Accord de la Gendarmerie et de la Préfecture.
- M. Jean-Jacques LANDRY- Sinistre portail du cimetière- Relance entreprise suite à la signature du devis.
- Mme Nathalie PAULON/ Mme Agnès SURATEAU- Permis citoyen.
- M. Davy BRUN- Projet permis citoyen- Brevet de Sécurité Routière BSR) catégorie AM du permis de conduire.

#### **Arrivée de M. Gérard FABRE.**

- Commission Eau et Assainissement- M. Gérard FABRE/ M. Jean-Jacques LANDRY- Travaux de mise aux normes du système d'assainissement collectif.

#### 5) QUESTIONS DIVERSES :

- M. Davy BRUN- Quiers en Fête le 18 septembre 2021- Structures gonflables- Balades à poneys- Concert à partir de 19h00 parking rue du Fort- Soirée Paëlla- Le feu d'artifice sera tiré du city stade mise en sécurité- Les agents de la commune seront présents tout au long de la journée et soirée.
- Mme Nathalie PAULON M. Gérard FABRE- Aménagement du cimetière communal- Pose de 4 cavurnes.
- M. Gérard FABRE- Jardin du Souvenir-Nettoyage des pierres vu avec les pompes funèbres. Lors d'obsèques au Jardin du Souvenir, il sera demandé aux les pompes funèbres d'enlever les pierres avant de déposer les cendres.
- M. José CUETO- Département de Seine et Marne- Remise du prix Trophée ZERO PHYTO' Eau à la commune de Quiers le 29 septembre 2021 à Blandy Les Tours.
- M. José CUETO- Rencontre à venir avec AQUI'Brie- Embellissement du cimetière communal.
- M. José CUETO- Octobre Rose-Marche/course de 6 km- Le Département de Seine et Marne ainsi que Nangis Lude seront présents le 3 octobre 2021- Suite à une tombola + vente de tee-shirt, les sommes reçues seront reversées à une association située Groupe Hospitalier Sud Ile de France à Melun, ce sujet sera délibéré lors d'une prochaine séance de conseil municipal.
- Concours Maisons Fleuries- Le jury composé d'élus et de 2 administrés s'étant réuni, les gagnants sont :

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme GUENIN

2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme BRUN

3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme FRIN

La remise des prix a eu lieu le 4 septembre 2021.

M. le Maire précise que 27 habitations étaient concurrentes.

- M. Laurent GADET – Tournoi de pétanque le 29 août 2021.

- M. Gérard FABRE- Enfouissement des réseaux hameau les Loges (dernière tranche).

- M. Gérard FABRE- Refus de la demande de subvention auprès de la DETR année 2021, une demande de subvention sera effectuée pour l'année 2022.

- M. le Maire informe le conseil municipal de la création d'une régie.

Régisseur titulaire : M. José CUETO

Régisseur suppléant : Mme Nathalie PAULON

M. Laurent GADET souhaite qu'une information soit effectuée aux administrés dans les boîtes aux lettres suite à des feux de déchets verts. M. le Maire précise que cette information est régulièrement effectuée ( panneau Pocket, page facebook, bulletin municipal, affichage mairie).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04**

### **M. le Maire donne la parole au public présent.**

M. MINDER : Nettoyage de l'abri bus hameau de la Fermeté

M. LANDRY informe M. MINDER que le nettoyage de l'abri bus sera effectué prochainement.

M. MINDER : Le terrain de foot situé hameau de la Fermeté n'a pas été tondu malgré le matériel acquis par la commune, M. Jean-Jacques LANDRY souligne que pendant les mois d'été la météo a été particulièrement maussade ce qui n'a pas facilité les tontes.

Mme Monique POTTERIE souligne :

- Qu'auparavant le terrain était régulièrement tondu.
- Que l'information de la date du conseil municipal n'a pas été affichée hameau de la Fermeté et les Loges et que cela est obligatoire, Mme Monique POTTERIE s'est renseignée auprès de 3 mairies.

M. le Maire précise que l'affichage a été effectué sur la porte de la mairie que celui-ci est réglementaire.

M. MINDER indique que le terre-plein rue Saint Jacques est détérioré, M. LANDRY informe celui-ci qu'une demande de devis est en cours.

M. MINDER indique que l'entretien de la mare à la Fermeté doit être effectué suite à des algues rouges. M. CUETO lui demande la provenance de ces algues, celui-ci lui indique qu'il y a de nombreuses années ces algues avaient été introduites par un administré.....

M. SALZMANN est heureux de rencontrer les membres du conseil municipal, M. MOGENIER étant absent, celui-ci s'adresse à M. le Maire.

Cadeaux de fin d'année aux séniors :

M. SALZMANN n'accepte pas que des documents soient demandés aux administrés concernés.

Que le concert de GOSPEL soit organisé et financé par la commune.

M. le Maire lui indique lors de leurs diverses entrevues en mairie, M. SALZMANN était tout à fait satisfait.

Cadeaux de fin d'année aux séniors :

Mme POTTERIE : Que faire avec des bons cadhoc ?

M. MINDER

- Chauffage dans l'église

M. le Maire précise que les parasols chauffants au gaz appartiennent à la commune, une demande d'information sera demandée auprès des assurances de la commune pour connaître la législation pour ce genre de chauffage en intérieur. Si la réponse était positive, les chauffages devront rester au sein de l'église, le prêt ne sera pas autorisé et les bouteilles seront à la charge de l'utilisateur.

- Changement de la chaudière de l'école non justifié

M. le Maire précise que cette information n'est pas du tout d'actualité.